
Séance du 24 juin 2025

**2025-06-DL-48 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DES FOYERS
DE JEUNES TRAVAILLEURS**

L'an 2025,

Le 24 juin à 18 heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN (arrivé à 18h06), M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoint.

M. VALLEE (arrivé à 18h22), Mme MARGUERITE-BARBEITO, Mme BEAUJARD (arrivée à 18h32), Mme DESVAGES, Mme DOLOUE, M. NIOBEY (arrivé à 18h27), M. LEGUELINEL, Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. GASCOIN (arrivé à 18h07), M. PICOT, M. DAVY, Mme DESMARS, M. TAILLEBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Mme GARCION donne procuration à M. MENARD

Mme ARTUR-MONNERON donne procuration à Mme SAJAN

M. COSSON-JAMES donne procuration à Mme DOLOUE

Mme SARAZIN donne procuration à M. LEGUELINEL

Mme DELAMARCHE donne procuration à Mme LAPIE

Mme THOMASSIN donne procuration à Mme DESMARS

Absents :

M. DEVILLE

M. DELANGE

Mme PHILIPPEAU

M. PINGEON

Secrétaire de séance : M. LEDOYEN

Le compte de gestion est un document établi par le trésorier de Granville qui correspond au compte administratif produit par la Ville de Granville. Son approbation nécessite un vote du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20250624-202506DL48_Appr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, il est produit au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice pour être communiqué au Préfet en même temps que le compte administratif. Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le trésorier payeur général avant d'être soumis au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes du receveur (article L.2121-31 du CGCT). Le compte de gestion est produit au juge des comptes au plus tard le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte.

L'état II-2 du compte de gestion 2024 du budget annexe des Foyers de jeunes travailleurs est annexé au présent rapport.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 et suivants,

VU le budget primitif du budget principal de la ville de Granville ainsi que les décisions modificatives votées au cours de l'exercice 2024,

VU les rapprochements effectués quant aux réalisations de dépenses et de recettes entre les comptes du trésorier et ceux de l'ordonnateur,

VU l'avis de la commission des finances, des budgets et des ressources humaines en date du 12 juin 2025 : Favorable à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion de 2024 transmis par le trésorier en date du 14 mars 2025,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du trésorier,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'approuver le compte de gestion 2024 établi par le trésorier de la Ville de Granville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation et présente une adéquation parfaite avec le compte administratif 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20250624-202506DL48_Appr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

ARTICLE 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le secrétaire de séance,